



**Délibération du Conseil Municipal
Commune de ROUVRES
28260**

Séance du 06 mars 2025

2025/02

**République Française
Département d'Eure et Loir**

Nombre de membres du conseil municipal	Nombre de membres en exercice	Nombre de membres ayant pris part à la délibération
15	15	10
L'an deux mille vingt-cinq, le 06 mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nathalie MILWARD, Maire. Le Conseil Municipal a été convoqué le 25 février 2025.		

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Madame Nathalie MILWARD, Monsieur Albert ROUILLARD, Madame Catherine PONSARDIN, Monsieur Cyril CHESNEL, Monsieur Thierry FERRIÉ, Monsieur Christophe LEBON, Monsieur Vincent RAYMOND, Madame Odile MENNESSON, Madame Danièle LARGILLIERE, Monsieur Aurélien MAUFRAIS.

ABSENT EXCUSÉ :

Monsieur Hadrien LESUEUR,

ABSENTS :

Madame Caroline DUPOND,
Monsieur Jehan LALANDE,
Monsieur Jérémie ZARPAS,
Madame Alice LIGNEUL.

Monsieur Albert ROUILLARD a été élu secrétaire.

Objet de la délibération : Territoire d'Énergie Eure-et-Loir : travaux d'éclairage public

Madame le Maire expose aux membres du Conseil Municipal le projet de travaux d'éclairage public préparé à la demande de la commune par Territoire d'Énergie Eure-et-Loir dénommé TE28 :

Lieu : ROUVRES

Libellé : Grande Rue, rue de la Cornette et rue de la Folie.

Il est à remarquer que les interventions prévues en matière d'éclairage public s'inscrivent dans une politique d'efficacité énergétique et de maîtrise de la consommation d'énergie. En l'état, ces travaux prévoient en effet le remplacement des installations énergivores existantes par des installations équipées de lampes à basse consommation de type LED.

2025/02

Ces travaux sont appelés à être réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de TE28 et donneraient lieu au plan de financement suivant quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28 :

coût estimatif HT des travaux	Contribution collectivité* (Article L5212-26 du CGCT)		Participation de TE28 (maitre d'ouvrage des travaux)	
	60%	5 400 €	40%	3 600 €
9 000 €				

*au titre de la maîtrise de la consommation d'énergie (Article L5212-26 du CGCT)

Bien entendu, si des subventions venaient à être attribuées à ce projet, la part financée par les collectivités et celle de Territoire d'Énergie Eure-et-Loir se verrait diminuée.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOpte le projet de travaux à intervenir sur le réseau d'éclairage public ainsi présenté,

APPROUVE le plan de financement correspondant à la mise en œuvre de celui-ci et des travaux correspondants quant à sa participation financière au programme 2025 d'amélioration énergétique de l'éclairage public présenté par TE28,

APPROUVE le fait que la contribution de la commune pourrait être minorée en fonction de la participation d'aide que TE28 pourrait percevoir,

AUTORISE Madame le Maire a signé la convention à intervenir avec TE28 pour la réalisation et le financement des travaux.

Fait et délibéré en Conseil Municipal le jour, mois et an susdits.

A Rouvres,
Le 10 mars 2025

Le Maire,

Nathalie MILWARD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212803217-20250306-202502-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/03/2025
Affichage : 10/03/2025